



COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trois du mois de juillet à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, se sont réunis à la mairie en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 26 juin 2023.

PRESENTS : Eric BONIFASSI, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, Dominique LACOMMARE, Stéphane LECAS, France LOMBARD, Alexandre MERMET, Franck ROUGEAUD, Christian VACHIER.

PROCURATION

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT NON EXCUSE : Paola BOYRON, Muriel CHRISTIAN, Valérie TASSIN

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

OBJET : : FONDS DE CONCOURS FORAGE CAMPING – N°205.

M. le Maire rappelle au conseil municipal la restitution du camping du Brec à la commune par la CCAPV en 2020 et les délibérations concomitantes de la commune en date du 3/11/20 et de la ccapv en date du 17/11/20 et fixant le principe d'un fonds concours.

Ainsi pour faciliter la restitution du camping à la commune d'Entrevaux, et dans la continuité d'accords conclus lors d'une réunion en date du 22/10/19, il a été acté d'accompagner cette démarche par l'engagement de la CCAPV au versement d'un fonds de concours de 10 000€ HT à la commune d'Entrevaux soit au titre de la réalisation de travaux pour le traitement de la turbidité du bassin du camping, soit pour tout autres travaux ou investissements liés aux équipements dudit camping. Ce fonds sera versé sur présentation du justificatif des travaux réalisés, dans un plafond réglementaire correspondant à la part du financement assurée, hors subventions, par la commune d'Entrevaux bénéficiaire.

Au mois de mars 2023, le forage du camping du Brec a présenté des signes de dysfonctionnement. Suite à plusieurs diagnostics, une société spécialisée a été en mesure de proposer un devis pour des travaux de réhabilitation dudit forage. Il s'agit

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Publié le

Reçu en préfecture le 12/07/2023

ID : 004-200068625-20231017-2023_04_04-DE

ID : 004-210400768-20230703-205_2023-DE

de travaux d'urgence afin que le camping soit alimenté en eau à l'été. Ces travaux d'investissement s'élèvent à 9 627 € HT.

Afin de mener à bien ces travaux il a été convenu de solliciter une partie du fonds de concours « Camping » auprès de la CCAPV à hauteur de 50% du montant desdits travaux soit 4 813.50 €.

Sous réserve de la validation de cette opération par le conseil communautaire.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à :

- Solliciter un fonds de concours auprès de la CCAPV pour un montant de 4 813.50 € correspondant à 50% des travaux à réaliser sur le forage du camping du Brec.
- Signer tous documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 10 juillet 2023.

Le Maire,

Louis GIBERT,

